

Le de Sospel



Sospel

MAGAZINE MUNICIPAL
Toutes les infos de Sospel
www.sospel.fr

N°4
Juillet 2025

Des finances maîtrisées

p-4

Des projets lancés

p-6

**Station-service
municipale:**
Promesse réalisée

p-20

Sommaire

P.3	Le mot du Maire et de Christophe Brunengo
P.4	Budget communal
P.6	Travaux
P.10	Projet Saint Gervais
p.12	Vie locale
p.18	Développement durable et écologie
p.19	Sport et loisirs
p.20	Création d'une station service municipale
p.22	Culture et traditions
p.23	Expression libre

Sospel Mag – N° 4 – Juillet 2025

Directeur de la publication – Jean-Mario LORENZI

Rédaction – Service communication

Conception-réalisation – Dimension

Crédit photos – Mairie de Sospel sauf mentions contraires

Imprimeur – Réalisaprint

Nb d'exemplaires – 1500 exemplaires



Place Saint-Pierre

06380 Sospel

04 93 04 33 00

Accueil en mairie annexe du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Contactez-nous

communication@sospel.fr

Suivez les actualités sur les comptes officiels



@mairiedesospel



@sospel_bevera



Le Mot du Maire

“ Au terme de ces cinq années de mandat, je tiens à exprimer la fierté qui est la mienne devant le chemin parcouru collectivement. Aux côtés de mon équipe municipale, nous avons su transformer nos engagements en réalisations tangibles, malgré un contexte national et local particulièrement contraint. La construction de la station-service illustre cette volonté d’agir concrètement pour l’avenir de Sospel, et d’autres projets structurants suivent leur cours.

Dans un environnement marqué par la baisse continue des aides publiques et la hausse considérable des coûts de construction, chaque avancée est le fruit d’une volonté politique forte, d’une gestion rigoureuse et d’un travail acharné. Rien n’a été laissé au hasard : chaque décision a été guidée par une exigence de responsabilité et de fidélité à nos engagements.

Ce nouveau numéro du Mag de Sospel retrace l’ensemble de ces réalisations. Elles témoignent d’un engagement constant au service de notre village et de ses habitants, mais aussi d’une ambition claire : préparer Sospel à relever les défis d’aujourd’hui et de demain.

Je reste pleinement mobilisé et à l’écoute de chacun d’entre vous, car c’est ensemble que nous continuerons à faire avancer notre commune. Oui, Sospel se développe. Oui, Sospel se modernise. Et nous pouvons être fiers, collectivement, de ce que nous construisons pour les générations futures. ”

Jean-Mario **LORENZI**
Maire de Sospel
Vice-Président de la Communauté
de la Riviera Française

Le Mot de Christophe Brunengo



Je suis fier d’avoir pu, aux côtés de l’équipe municipale et avec le soutien des forces vives de notre territoire, contribuer à renforcer l’attractivité et le dynamisme de notre commune.

La vitalité économique et la bonne gestion des finances constituent les piliers de l’avenir de Sospel. Notre ligne de conduite reste claire : rigueur, transparence et responsabilité, sans jamais recourir à l’augmentation des impôts. Cette discipline budgétaire nous permet de financer des investissements utiles tout en maîtrisant l’endettement et en préservant notre capacité d’action.

Sur le plan économique, nous soutenons nos commerçants, artisans et agriculteurs, favorisons l’installation de nouvelles activités et créons un environnement propice à l’innovation et à l’emploi. Ces efforts renforcent durablement l’attractivité et la résilience de notre territoire.

Je reste pleinement mobilisé, aux côtés de Monsieur le Maire et de l’équipe municipale, pour que Sospel continue de grandir et de rayonner. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui, chaque jour, contribuent à son développement. C’est ensemble que nous bâtissons une commune équilibrée, ambitieuse et tournée vers l’avenir.

Christophe **BRUNENGO**
1^{er} Adjoint au Maire,
Délégué aux Finances et au
Développement économique

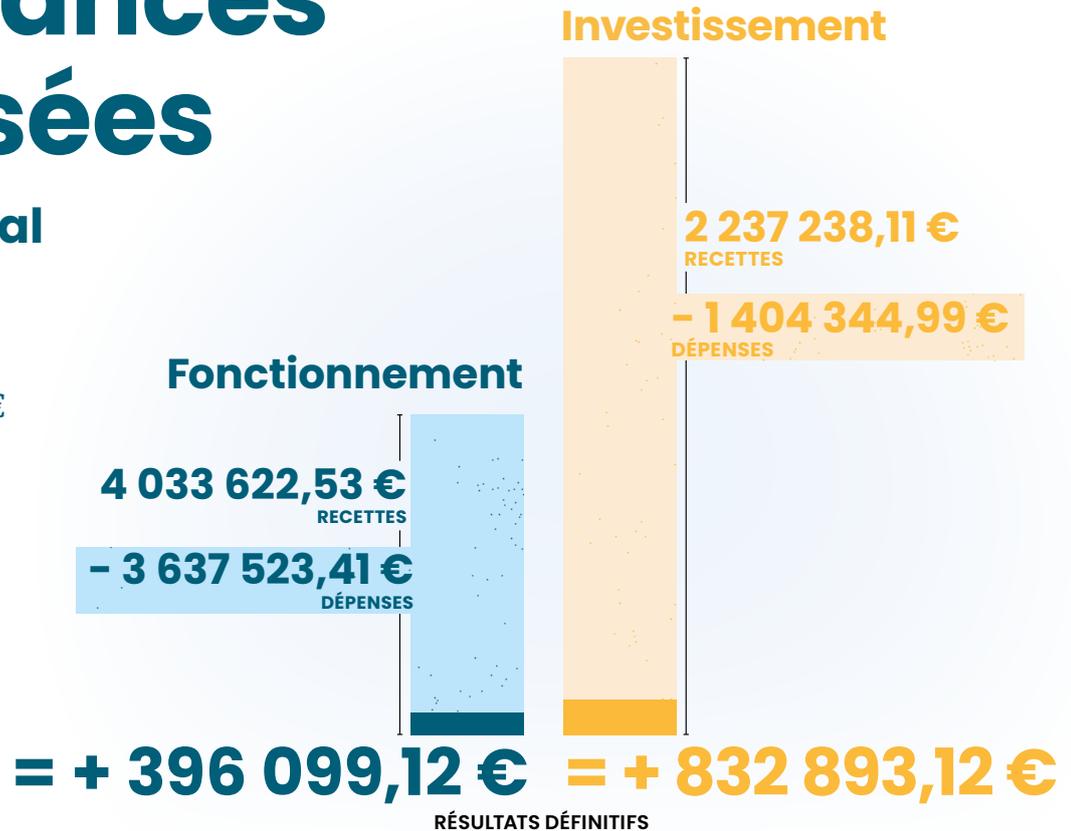


Des finances maîtrisées

Budget principal

Le compte administratif de la commune présente un résultat excédentaire de 396 099 € en fonctionnement et 832 893 € en investissement, signe d'une bonne gestion budgétaire.

Ce résultat positif permet à la Commune de se prévaloir d'une bonne capacité d'autofinancement et lui donne les moyens de poursuivre sa politique d'investissements, tout en limitant au strict minimum le recours à l'emprunt.



0% d'augmentation des taux d'impôts communaux

La bonne gestion des finances communales se poursuit au fil des années malgré la baisse des dotations de l'Etat qui impacte directement le budget de la ville sans pour autant entraver la poursuite des investissements grâce à une gestion rigoureuse et une optimisation des subventions.

Depuis 2020, la municipalité embellit et rénove son patrimoine, met en œuvre ses grands projets structurants, sans augmenter la pression fiscale pesant sur les ménages.

En effet, pour protéger le pouvoir d'achat des contribuables, la municipalité refuse d'avoir recours au levier fiscal pour générer des recettes, et cette politique de sobriété fiscale se poursuit en 2025, à savoir;

- Aucune augmentation des taux communaux des impôts locaux;
- Aucune surtaxe d'habitation pour les résidences secondaires;

ZOOM SUR LA STATION-SERVICE

L'exploitation d'une station-service est qualifiée de Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). La réglementation en vigueur interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC.

C'est pourquoi un budget annexe « station-service » a été créé en 2025 et adopté le 10 avril en Conseil municipal, pour un montant de 1 000 000 € en dépenses et recettes. Ce budget prévisionnel pourra être révisé en cours d'année en fonction des ventes réelles de carburant.

Il est important de rappeler que ce budget annexe devra impérativement être équilibré en fin d'année. La marge réalisée sur la vente de carburants (majoration de 0 à 8 % du prix d'achat) doit obligatoirement couvrir les frais de fonctionnement de la station (électricité, assurances, contrats d'entretien, sans pour autant dégager de bénéfice significatif).

Nous sommes bien dans le cadre de la création d'un nouveau service public (carence constatée du secteur privé) et en aucun cas dans une opération commerciale.



LE BUDGET PRIMITIF 2025

(adopté lors du Conseil municipal du 10 avril 2025)

Chaque année le budget de la ville est voté par le Conseil municipal, en équilibre réel et sincère, en fonctionnement et en investissement. Établi selon le principe de la rigueur bénéfique, le budget primitif de la Mairie de Sospel, examiné le 10 avril 2025 en Conseil municipal, a été adopté à l'unanimité.

Il a été préparé en cohérence avec le projet de mandat, et en intégrant de nouvelles opérations devenues nécessaires dans le cadre de l'entretien de notre patrimoine communal et de nos capacités d'autofinancement.

Nous gardons notre cap avec la préservation du pouvoir d'achat des contribuables par la sobriété fiscale et l'investissement pour le bien-être des Sospellois et l'attractivité de la Commune.

Un plan d'investissement est programmé pour 2025 pour continuer à renforcer l'attractivité de la commune, améliorer la qualité de vie des habitants et préparer l'avenir des générations futures. Il devrait permettre de financer les opérations phares de cette mandature :

- La réhabilitation de la Mairie, les travaux d'envergure ont démarré avec l'ambition de pouvoir accueillir le public dès le printemps 2026. L'investissement total est évalué à plus de 2,5 millions d'euros.
- Le réaménagement des jardins d'enfants de la Poste et de la Gare avec un investissement programmé à hauteur de 125 000 € TTC.
- La rénovation complète de la cuisine du Foyer Rural avec un investissement estimé à 120 000 € TTC.
- Ou encore l'entretien de la voirie communale (environ 150 000 € sur 2025), la réalisation d'une étude pour l'optimisation de notre espace sportif (tennis, stade, pour 50 000 €), l'installation de corbeilles pour le tri sélectif, l'extension de la vidéoprotection et le rachat de terrains à fort enjeu.

Toutes ces opérations sont à retrouver dans ce magazine.

En **2025**,
le budget primitif a été adopté à

10 211 215,33 €





Des projets lancés

RÉHABILITATION DES JARDINS D'ENFANTS DE LA POSTE ET DE LA GARE

Visuel du Jardin de la Gare



Visuel du Jardin de la Poste



Au travers de ce projet, plusieurs objectifs sont ciblés :

- Remettre en fonction les deux aires de jeux avec des conditions d'accueil du public optimales ;
- Moderniser les jeux ;
- Offrir aux familles des espaces sécurisés en cœur de village ;
- Accroître l'attractivité du village. .

Pour ce faire un appel d'offres a été publié et un marché de travaux a été conclu avec la société HUSSON, spécialisée dans ce type d'équipements, avec :

- Dépose des jeux existants ;

- Mise à niveau du sol ;
 - Montage et pose des nouveaux jeux ;
 - Fourniture et mise en place d'un sol amortissant
- Les travaux seront réalisés en septembre 2025, les jeux seront opérationnels début octobre.

105 000 € HT.

(126 000 € T.T.C.) Coût du projet

Subventions demandées auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental des Alpes-Maritimes. En attente de vote.

AMÉNAGEMENT D'UNE CUISINE DE TYPE PROFESSIONNEL AU FOYER RURAL

À la demande des utilisateurs, et compte tenu de la vétusté des locaux, une réhabilitation complète de cet espace a été validée et engagée au printemps dernier.

Les objectifs du projet :

- Rendre fonctionnelle la cuisine du Foyer Rural avec des équipements de qualité professionnelle,
- Assurer la mise aux normes de cet espace en terme d'hygiène et de sécurité,
- Valoriser la gastronomie locale et favoriser la transmission (ateliers intergénérationnels)

Les travaux de maçonnerie (carrelage, reprise des murs, plafonds) et d'électricité sont en cours. Suivra à la fin de l'été, l'installation du matériel confié à la société Metro Nice (armoires réfrigérées, four, plaques de cuisson, meubles de rangement). Dès cet automne, la cuisine du foyer rural sera de nouveau opérationnelle.



120 000 € HT.
(144 000 € T.T.C.) Coût du projet

Participation de la CARF (Fonds de concours) :

28 383 € (24 %)

Autofinancement Ville de Sospel :

91 617 € (76 %) + TVA



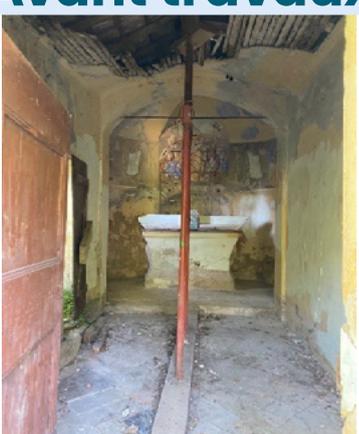
Avant



Après

RÉHABILITATION ET SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE SAINTE-MADELEINE

Avant travaux



Après travaux



La réhabilitation et la mise en sécurité de la Chapelle Sainte Madeleine sont aujourd'hui achevées.

Avec un budget de

97 866 € HT

(117 439 € TTC)

ce projet a pu bénéficier d'une aide du Département à hauteur

de **55 160 €**

dans le cadre de la valorisation du patrimoine religieux des Alpes-Maritimes.



RÉHABILITATION ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

Cette réhabilitation importante est réalisée avec l'appui technique de l'Agence 06 et de l'agence NOMMOS qui assure la Maitrise d'œuvre. Dans le cadre des marchés publics, 14 lots sur les 15 proposés ont déjà été attribués :

- Lot 01: Démolition / Terrassement / Gros œuvre / Maçonnerie
Société De Angelis pour 840 176,00 € HT
- Lot 02: Charpente couverture
Société De Angelis pour 114 598,00 € HT
- Lot 03: Etanchéité
Société MH Energy pour 9 831,00 € HT
- Lot 04: Ascenseur
Société Koné pour 121 541 € HT
- Lot 05: Cloisons – doublages
Société Guido (Tende) pour 63 471,00 € HT
- Lot 06: Menuiseries intérieures
Société Rame pour 39 200,00 € HT
- Lot 07: Revêtements durs
Société Guido (Tende) pour 69 134,00 € HT
- Lot 08: Électricité
Société Fauche pour 103 624,00 € HT
- Lot 09: CVC / Génie climatique
Société Guido (Tende) pour 156 650,00 € HT
- Lot 10: Plomberie / Sanitaires
Société Roya Energy (Breil) pour 47 712,00 € HT
- Lot 11: Peinture / Nettoyage
Société Batibo (Sospel) pour 63 636,00 € HT
- Lot 12: Façades traditionnelles
- Lot 13: Menuiseries extérieures bois
Société Rame pour 93 244,00 € HT
- Lot 14: Menuiseries extérieures aluminium
Société Fossat pour 29 794,00 € HT
- Lot 15: Façades - bardages métalliques – serrurerie:
non attribué à ce jour

Le chantier est prévu pour durer environ 10 mois avec une fin de travaux attendue à la fin du premier trimestre 2026. Une réhabilitation lourde était devenue nécessaire avec l'obligation de proposer un ascenseur (accès PMR) et un escalier de secours extérieur (nouvelles normes incendie).

2 200 000 € H.T.
(2 640 000 € T.T.C.) Coût du projet

Dont 2 000 000 € HT
pour les travaux et
200 000 €
pour les prestations intellectuelles.

À noter que le coût des travaux a été augmenté à la suite des dernières études, notamment en raison de la nécessité de reprendre la charpente qui présentait des malfaçons.
Pour financer ce projet plusieurs subventions ont été sollicitées et sont, à ce jour, en attente de décisions (État, Région et Département).







SOSPEL, LE PROJET DE MAURO COLAGRECO

Jardin en permaculture et en biodynamie, hospitalité et éducation autour de la gastronomie circulaire



LE PROJET

En février 2025, la mairie de Sospel et la société Terra Amata du groupe Mauro Colagreco ont signé le bail emphytéotique administratif authentique relatif à la mise à disposition de la ferme du Pré Saint-Gervais pour une durée de 50 ans.

Le groupe Mauro Colagreco souhaite y concrétiser sa vision d'une gastronomie circulaire en faisant de ce site :

- un lieu de conservation et de régénération,
- un espace d'accueil, de recherche, d'expérimentation, de formation, de démonstration et de production.

Le projet de ferme circulaire porté par Mauro Colagreco vise à participer au développement durable du territoire et à renforcer son autonomie alimentaire, dans un contexte de transition agricole, alimentaire et environnementale.

L'observation, l'expérimentation et la recherche en seront les fondations, pour instaurer une agriculture respectueuse du vivant, capable de produire une alimentation saine, savoureuse et locale, tout en devenant un centre rural d'excellence orienté vers l'autonomie en ressources

Il s'agit d'un projet innovant inscrit sur le temps long et à fortes ambitions agricoles, économiques, territoriales et pédagogiques qui s'articule autour des principes suivants :

- Création d'une ferme en polyculture et d'élevage, conduite en permaculture et en biodynamie, participant à la protection des écosystèmes naturels locaux.
- Structuration agroécologique : diversité, fertilité et équilibre seront garantis grâce à la conservation des sols, la réintroduction d'espèces anciennes, l'application des principes de la permaculture et la valorisation des savoir-faire locaux.
- Mise en valeur du potentiel environnemental et agricole de la région.



La ferme du Pré Saint-Gervais (nom à définir) sera développée autour de 3 axes de programmation :

1. UNE FERME EN POLY-CULTURE ET D'ÉLEVAGE

La ferme est pensée comme un écosystème mixte, dans lequel élevage, prairie, cultures et arbres interagissent pour assurer diversité, résilience et durabilité.

Un recyclage permanent des éléments issus de chaque processus viendra nourrir le projet.

Il s'agira ainsi, sur les 17 hectares de terres agricoles, d'articuler différentes productions selon les principes de la permaculture mais aussi de sélectionner les variétés et les races les plus adaptées au terroir. Cette polyculture reposera sur :

- Le maraîchage
- L'arboriculture
- La vigne
- Les céréales
- Les plantes saponaires et médicinales
- Une forêt comestible
- L'élevage de bétail

La remise en état des bâtiments sera dédiée à cette activité agricole mais aussi à des activités de transformation : fromagerie, charcuterie, conserverie, vinification...

Outre l'approvisionnement du restaurant de la ferme, le fruit de ces productions sera transformé sur place (conserverie, fromagerie...) et proposé à la vente auprès du grand public.

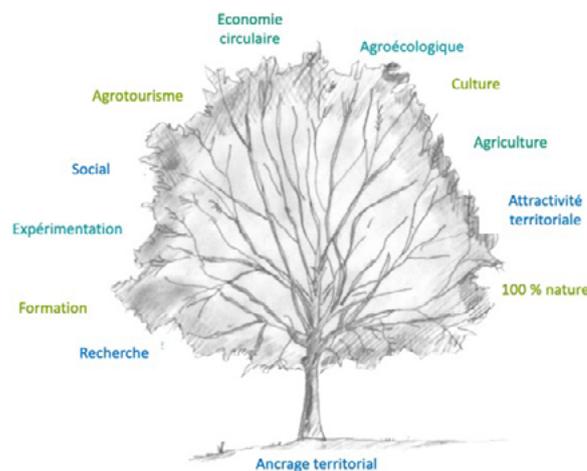
2. UN PÔLE HOSPITALITÉ

Au sein du noyau bâti de la Ferme, un autre bâtiment proposera un hébergement agro-touristique d'une dizaine de chambres ainsi qu'un restaurant « exemplaire » dont l'approvisionnement sera assuré par la ferme et les circuits locaux de proximité.

3. UN CENTRE DE FORMATION D'EXCELLENCE À LA GASTRONOMIE CIRCULAIRE

Enfin, le projet de la ferme Saint-Gervais servira de support à la création d'un diplôme de spécialisation en "Gastronomie Circulaire", en collaboration avec des institutions de renom telles que le Basque Culinary Center et Ferrandi-Paris (grande école hôtelière française). Des liens seront tissés avec des partenaires éducatifs – régionaux, nationaux et internationaux – afin de construire un modèle pédagogique ancré dans le territoire et la culture, pensé comme un système vivant et durable. Ce modèle reposera sur une formation pluridisciplinaire et globale, transmettant à la fois savoirs, savoir-faire, valeurs et nouvelle relation au monde, dans le respect des limites planétaires, afin de préparer les générations futures aux grands défis à venir.

Plus largement, le projet de ferme de Mauro Colagreco est un projet pédagogique durable. Avec le soutien de l'UNESCO, l'objectif est de produire et diffuser des connaissances pour transformer en profondeur la filière alimentaire, grâce à un programme de formation fondé sur les principes d'une économie régénératrice du vivant.



Avec son projet de ferme, le groupe Mauro Colagreco souhaite faire du territoire Sospellois, un lieu exemplaire qui donne à voir un futur alimentaire, en parfaite symbiose avec la nature, la terre, le territoire et l'économie.

Et à travers sa programmation, le projet vise à renforcer la base économique du territoire ainsi qu'à dynamiser son attractivité comme à valoriser ses ressources humaines, à travers le développement de l'agritourisme, de l'économie circulaire, et de l'approvisionnement des acteurs locaux. Centre d'énergie agricole et économique, la ferme du Pré Saint-Gervais se veut également vertueuse sur le plan de l'emploi, en permettant à chacun de trouver sa place dans cet écosystème.



LA MUNICIPALITÉ SE LANCE DANS UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

En partenariat avec EDF « solutions solaires », la Mairie s'est engagée dans un projet écoresponsable en mettant à profit les toitures de la Mairie annexe pour produire une énergie verte, locale et durable. D'ici fin 2025, les panneaux solaires seront installés sur 3 toitures distinctes et l'énergie produite sera autoconsommée dans les bâtiments publics (mairie, école communale, camping municipal et piscine en été) assurant une couverture de 54 % de nos besoins sur ces bâtiments et en conséquence une baisse significative de nos factures. Un investissement à hauteur de 150 000 € sur 10 ans qui devrait rapidement être amorti.

DU TRI SÉLECTIF DANS LES CORBEILLES DE VILLAGE

Dans les prochaines semaines, les corbeilles de village seront progressivement remplacées pour laisser la place à des corbeilles bi-flux avec cendrier. Nous comptons sur le civisme de chacun pour trier ses déchets et utiliser le bon contenant.

UN NOUVEAU LOCAL POUR L'OFFICE DE TOURISME, PLACE ST PIERRE

Les travaux achevés, le personnel de l'Office de Tourisme Communautaire a réinvesti les lieux dans un espace chaleureux et convivial pour valoriser, au-delà de Sospel, l'ensemble du territoire de la Riviera Française. Un espace à découvrir au plus vite.

320 921 € H.T.

(385 105 € TTC)

Coût du projet

Avec des subventions à hauteur de

135 920 €

(84 950 € de la Région et 50 970 € du Département)

Travaux :

249 733 € HT

Prestations intellectuelles (études, MO) : 71 188 €

Sans oublier l'achat du local pour

145 000 €

avec une subvention de 43 500 € (30 %)



Inauguration Vendredi 11 juillet



ENQUÊTE DE RECENSEMENT 2026

À la demande de l'INSEE, le recensement des habitants de la Commune de Sospel se déroulera du **15 janvier au 14 février** (1 fois tous les 5 ans en temps normal). Ce recensement est très important puisqu'il permet de calculer la population de référence qui détermine ensuite la participation de l'Etat à notre budget. **Merçi de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs.**

ENTRETIEN DE NOS ROUTES

La Mairie de Sospel investit chaque année pour l'entretien des routes communales. Au cours de l'été 2025, 150 000 € seront investis pour la réfection des enrobés au bas de la montée des écoles, sur la route de Suez, sur le parking « Spar », ou encore sur la route du Paradis. Des travaux complémentaires sont également prévus à la fin de l'été (Piste Beroulf, point-à-temps) sans oublier le marquage au sol réalisé sur l'ensemble du village. Fort heureusement, la Municipalité peut compter, chaque année, sur une aide du Conseil départemental (dotation cantonale d'aménagement) à hauteur de 66 000 € pour financer une partie de ces travaux.



ACHAT DE 2 CONTAINERS SÉCURISÉS

Pour stocker sur la Place des Platanes le matériel indispensable aux festivités (tables et chaises notamment), la Mairie a investi dans l'achat de deux containers maritimes réaménagés. Un investissement conséquent qui devrait permettre de limiter les nombreuses incivilités relevées les années précédentes (serrures forcées, matériel détérioré, poubelles déversées...).





UN STADE DE PROXIMITÉ POUR NOS ÉCOLES

Nous poursuivons la remise en état de nos équipements sportifs, avec cette fois le city-stade des écoles qui, après une réhabilitation complète, a pu être inauguré le vendredi 20 juin. À cette occasion, il a été rebaptisé « Stade Paul Edouard Ninck » en hommage à un professeur du collège qui a exercé pendant plus de 30 ans à Sospel (de 1969 à 2007) et qui a marqué plusieurs générations de collégiens.

Ce nouvel équipement comprenant deux city-stade, un couloir de course et un terrain de basket 3X3, est pleinement opérationnel et à disposition prioritairement des écoles primaire et maternelle, mais aussi du collège et du centre de loisirs. En dehors des périodes scolaires (week-end notamment), il est ouvert au public pour favoriser la pratique sportive.



222 232 € H.T.

(266 798 € TTC)

Coût du projet

Autofinancement
Commune de Sospel

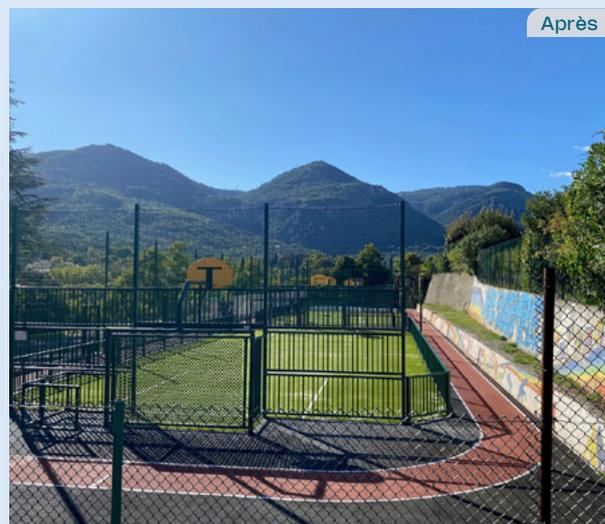
44 467 € + TVA

Subventions État
(ANS, Plan 5000 équipements JO)

67 931 €

Subvention Conseil départemental

109 934 €





LES ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS DÉJEUNENT AU RESTAURANT

Cet été, à l'initiative de la directrice du centre de loisirs, les enfants ont pu se rendre tous les vendredis dans un restaurant différent. Un grand merci à nos restaurateurs qui ont spontanément accepté cette idée en proposant des repas spécifiques.

Ainsi, durant 5 vendredis, la quarantaine d'enfants et leurs animateurs ont pu déguster sur les places du village des repas confectionnés successivement par le Bar de Rome, la Cabraïa, le Picoun, le Sousper et la Vie est Belle. Les autres restaurateurs sont déjà sur les rangs pour 2026, l'expérimentation sera à renouveler. Partage et convivialité étaient au menu.



LA MÉDIATHÈQUE ACCUEILLE NOS MARIÉS

Pendant toute la durée des travaux de la Mairie, les Conseils municipaux et les Mariages se tiendront exceptionnellement au 2^{ème} étage de la médiathèque.





DES AIDES POUR RÉNOVER, RÉHABILITER ET ADAPTER LES LOGEMENTS ANCIENS

La ville de Sospel et la Communauté d'Agglomération de la Riviera française se mobilisent pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique via l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.).

Pour rappel, la loi Climat et résilience interdit à la location les logements les plus énergivores.

LA CARF vous aide !

À rénover votre logement

Jusqu'à 20 000€

d'aides

pour améliorer le confort
énergétique en plus
de MaPrimRénov' *

*Sous conditions jusqu'en 2028



Vous avez un logement inoccupé ? Il nécessite des travaux d'isolation ?

Vous êtes propriétaire et futur bailleur, contactez notre opérateur sans tarder. Le bonus de la Riviera Française de 15 % prendra fin en décembre 2026, il ne faut plus attendre !

Le montant maximum de l'aide financière accordée pour des travaux de rénovation énergétique est de 20 000 € par logement pour la Riviera française, auquel s'ajoute l'aide complémentaire de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat.

Qui contacter ?

L'opérateur agréé par l'Etat et la Communauté de la Riviera Française :
Urbanis au 04 93 83 83 75
ou opahcarf@urbanis.fr

L'opérateur vous orientera et vous accompagnera dans le parcours de la rénovation, gratuitement, et sans condition de ressources.

DU MATÉRIEL NEUF POUR NOS SERVICES TECHNIQUES

En 2025, la Commune a pu investir dans du nouveau matériel pour gagner en efficacité :

- un 4X4 équipé d'une saleuse et d'une lame à neige pour la saison hivernale, et d'un nettoyeur haute pression pour l'été
- un broyeur autoporté ;
- du matériel dédié à l'entretien des espaces verts.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 : N'ATTENDEZ PAS POUR VÉRIFIER VOTRE INSCRIPTION

Un doute sur votre inscription rendez-vous sur le site du Service Public **Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote.**

Pas encore inscrit : Vous pouvez, soit vous rendre en mairie annexe muni d'un justificatif de domicile et de votre pièce d'identité, soit de votre domicile, utiliser le site du Service Public

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Le service élection est à votre disposition au 04 93 04 33 05 ou par mail etat-civil-elections@sospel.fr pour répondre à vos questions.



REMISE EN EAU DES FONTAINES ET LAVOIRS

Un grand merci au service Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et aux agents des services techniques de la Mairie !

Grâce à leur mobilisation et à leur efficacité, nos fontaines et nos lavoirs ont pu être remis en eau cet été, retrouvant ainsi toute leur place dans la vie du village et le charme de notre patrimoine.

Nous profitons de cette bonne nouvelle pour rappeler qu'en cas d'aggravation de la sécheresse, la Préfecture pourrait décider de faire passer la vallée de la Bévéra du stade actuel de **vigilance** à celui d'**alerte**. Une telle mesure entraînerait automatiquement la fermeture de toutes les fontaines.

Soyons donc vigilants et solidaires dans notre consommation d'eau, afin de préserver ce bien précieux pour tous.



La Municipalité de Sospel et le Comité Agricole présentent

Sospel

La Fête Agricole

DIMANCHE 04 SEPTEMBRE

10h00 - 17h00
Producteurs & Artisans
Animations surprises tout l'après-midi
Place des Platanes

10h30
Défilé des animaux & animation inédite
Avenue Jean Medecin

Animations musicales :
La Lyre Sospelaise & l'harmonie fanfare de Villefranche sur Mer

12h00
Allocutions

12h30
Pot de l'amitié

Barbecue géant restauration sur place ou à emporter

CHAMBRE D'AGRICULTURE Groupama CREDIT AGRICOLE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

LE MONDE AGRICOLE VOUS DONNE RENDEZ-VOUS DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

L'agriculture sera à l'honneur à l'occasion de notre traditionnelle Fête Agricole. Une opportunité de venir rencontrer nos producteurs locaux et de repartir avec des produits de qualité.

Un label vous permettra d'identifier instantanément les productions locales





LE JOUR DE LA NUIT : REDÉCOUVRONS L'OBSCURITÉ !

Et si, le temps d'une soirée, on redécouvrait le plaisir d'observer le ciel sans pollution lumineuse ? Le samedi 11 octobre, notre commune participe au Jour de la Nuit : un événement national pour célébrer l'obscurité, protéger la biodiversité et retisser un lien sensible avec la nuit.

Le samedi 11 octobre 2025, notre commune participera au Jour de la Nuit, un événement national de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la redécouverte du ciel étoilé. L'objectif ? Reconnecter les habitants à la beauté de la nuit, à travers une soirée symbolique et conviviale. La commune s'inscrit dans la Réserve internationale de ciel étoilé Alpes Azur Mercantour (RICE), un label international qui distingue les territoires offrant une qualité de ciel nocturne remarquable. Ce label engage également les collectivités à réduire la pollution lumineuse et à préserver ce patrimoine naturel. Grâce à cette reconnaissance, le territoire bénéficie d'une visibilité internationale, valorisant à la fois son environnement préservé et l'engagement de ses acteurs locaux. Chaque année, cette initiative coordonnée par l'association Agir pour l'Environnement met en lumière (ou plutôt en obscurité !) les effets souvent ignorés de l'éclairage artificiel excessif. Outre le gaspillage énergétique, la lumière omniprésente nuit à la santé humaine, dérègle les cycles naturels des espèces nocturnes et nous prive d'un bien commun : un ciel étoilé visible à l'œil nu. Le Jour de la Nuit, ce sont des extinctions d'éclairage public organisées par des milliers de communes partout en France, accompagnées de sorties nature, observations astronomiques, conférences, animations scolaires, ou encore lectures de contes sous les étoiles. L'événement est devenu un temps fort du calendrier environnemental, rassemblant collectivités, associations, parcs naturels, clubs d'astronomie et citoyens curieux. Notre commune s'inscrit cette année encore dans cette démarche. À cette occasion, une extinction symbolique de l'éclairage public sera mise en place dans plusieurs secteurs pour permettre à chacun de redécouvrir la nuit dans toute sa richesse. Une balade nocturne guidée, suivie d'une observation du ciel (sous réserve de météo clémente), sera proposée gratuitement aux habitants. Petits et grands sont invités à apporter leurs lampes torches... à lumière rouge bien sûr ! Cette soirée est aussi un appel à la sobriété lumineuse. Car si l'on parle beaucoup de sobriété énergétique, la pollution lumineuse mérite elle aussi notre attention :

réduire l'éclairage inutile, penser l'orientation et l'intensité des luminaires, préserver les trames noires écologiques...

Ce sont autant d'actions simples pour concilier confort, sécurité et protection de la nature.

Rendez-vous samedi 11 octobre 2025, dès 20h au cinéma de Sospel – la chapelle des Pénitents Rouges, pour éteindre ensemble les lumières et rallumer les étoiles !

Plus d'informations sur l'événement national :
www.jourdelanuit.fr

Pour aller plus loin : <https://www.mercantour-parcnational.fr/fr/des-actions/connaitre-et-protoger/reserve-internationale-de-ciel-etoile-alpes-azur-mercantour>

Source : Parc national du Mercantour





APPRENDRE À NAGER: UN ENGAGEMENT FORT DE LA COMMUNE POUR NOS ENFANTS

À Sospel, nous sommes particulièrement fiers de pouvoir offrir à nos écoliers, une activité piscine, organisée chaque année aux mois de juin et de septembre. Ce dispositif permet à chaque petit Sospellois d'apprendre à nager dans un cadre sécurisé et pédagogique.

Au niveau comptable, chaque jour de juin et de septembre, ce sont 8 classes différentes qui sont accueillies les lundis, mardis, jeudis et vendredis, soit 374 enfants formés sur la saison (de la maternelle à la sixième) !

Face au contexte national, où l'accès à cet apprentissage fondamental devient de plus en plus difficile pour de nombreuses communes, Sospel se distingue par la continuité de cette action depuis maintenant trois années consécutives, grâce au concours financier de la Fondation Princesse Charlène de Monaco.

Apprendre à nager n'est pas un simple loisir : c'est une compétence vitale, reconnue comme prioritaire dans le cadre du « savoir nager » en milieu scolaire. Grâce à la mobilisation des équipes pédagogiques, des encadrants dont certains parents, et du soutien municipal, cet apprentissage devient une réalité pour nos enfants. Nous continuerons à défendre l'accès au sport, à l'éducation et à la sécurité pour tous les jeunes Sospellois.

ÉTUDE pour le réaménagement de la zone sportive (stade, tennis, gymnase).

Notre commune possède dans le prolongement du camping-car park plusieurs équipements sportifs. Ce secteur est hélas dégradé avec de nombreux équipements inutilisables, ceci dû à des infrastructures vieillissantes et endommagées (anciens vestiaires football, tennis couvert, gymnase). Au vu de ces éléments, la Commune a souhaité s'orienter vers un projet d'aménagement global de la zone qui démarrera par une étude de programmation avec le soutien de l'Agence 06.

Un marché a ainsi été signé avec l'entreprise **FLORES** pour 43.620,50 € HT qui a commencé à s'entretenir avec les élus et les associations concernées pour proposer un réaménagement de la zone et un plan de modernisation de nos équipements (pelouse synthétique, tribune, vestiaires opérationnels,...). Cette étude devra tenir compte des désordres structurels de la zone avec la présence de gypse et des tassements différentiels observés.



STATION-SERVICE MUNICIPALE: PROMESSE RÉALISÉE, MALGRÉ LES OBSTACLES

Rappel: incendie le 29 décembre 2016 de l'unique station-service de Sospel



Depuis cette date, la Municipalité a fait son possible pour trouver une solution au plus vite. Ayant constaté la carence d'investisseurs privés avec l'abandon de plusieurs projets, en 2023, l'équipe municipale a dû se résoudre à entreprendre la construction d'une station-service communale sur un délaissé de route racheté pour l'occasion au Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Les travaux de construction ont été confiés, au terme d'une procédure de marché public, à la société Tokheim, spécialisée dans ce domaine.

La station-service, idéalement située à l'entrée du village, est exploitée en régie municipale et accessible 24h/24h avec un paiement par carte de crédit (pas de personnel sur place). Plusieurs carburants sont disponibles :

- Gazole;
- S/Plomb 98;
- S/Plomb 95-E10;
- AdBlue.

Les travaux ont démarré avec la mise en place de la cuve en août 2024, puis la construction de l'auvent, la mise en conformité de la voirie, l'extension de l'éclairage public et de la vidéosurveillance et enfin la mise en valeur paysagère du site.

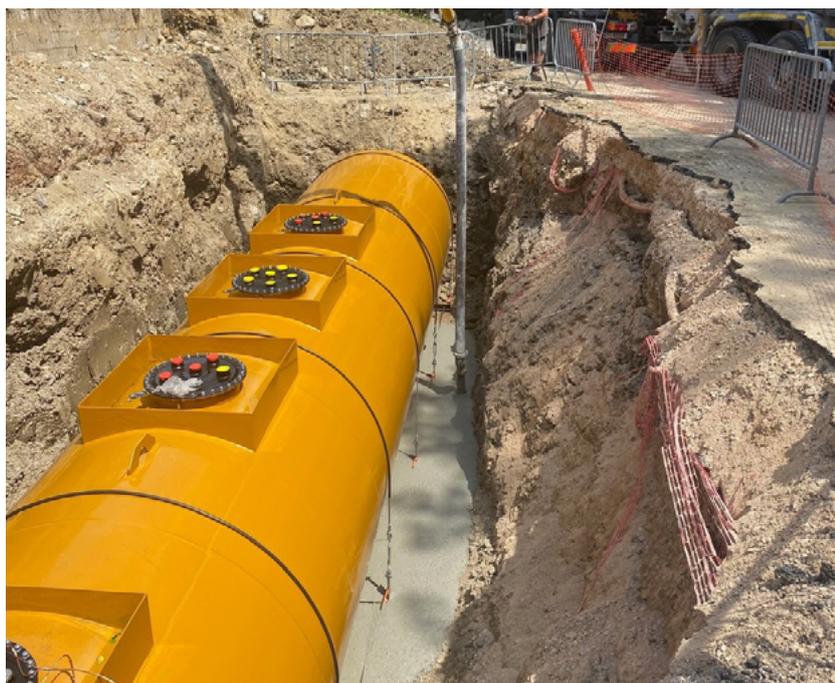
De son côté, le service des routes du Département a entrepris des travaux conséquents pour sécuriser l'accès à la station-service avec la création d'une voie centrale dédiée qui permet d'augmenter la visibilité et de fluidifier la circulation. Dans un même temps, la partie amont de l'ancien délaissé, devenue inutilisable,

290 000 € HT. (348 000 € TTC)

Coût du projet

Participation de la CARF au travers d'un fonds de concours à hauteur

de 95 453 €



a été désimperméabilisée et remise à l'état naturel. La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a également participé au chantier en renforçant l'alimentation en eau et en installant 2 poteaux incendie, qui ont malgré tout été complétés par une bache externe de 120 m³. La station a été inaugurée le 20 juin 2025 par Monsieur le Maire en présence de nombreux élus.

À noter qu'une procédure d'interdiction est toujours en cours, diligentée par l'ASPOA, avec comme principal argument la fin des véhicules thermiques avec le risque

de créer une friche industrielle, la destruction d'une zone agricole ou encore l'imperméabilisation des sols. À ce jour, nous restons en attente des conclusions du Tribunal Administratif.

Pourtant, l'utilité de cette station n'est plus à démontrer avec la fourniture d'environ 20 000 litres de carburants par semaine, qui confirme l'importance de cet outil au service des populations et du développement économique de Sospel.



LE SOUSPELENC, UN PATRIMOINE À PROTÉGER

Le Souspelenc a longtemps été la langue maternelle des habitants de Sospel. Il s'agit d'une langue occitane, qui s'apparente à la langue niçoise: le Nissart.

Aujourd'hui, le nombre de locuteurs est en forte baisse mais certains tentent tout de même de sauvegarder ce patrimoine linguistique, comme les membres de l'atelier de Sospelenc du Foyer Rural, ou encore le Cercle d'Etude du Patrimoine et de l'Histoire de Sospel (CEPHIS).

Pour vous familiariser avec cette langue, nous vous proposons un extrait d'une chanson bien connue de nos anciens : INNOU A SOUSPER (paroles A. Albin)

INNOU A SOUSPER

1^{ER} COUPLET:

Ai vist un gran giardin
Ai vist un gran giardin
Pianta de mille fiouss
De tout e coulous
De rosas esplendias
Coume de bele fias
Ma Sousper, Ma Sousper
Ma Sousper es ben Pu ber
Ma Sousper, Ma Sousper
Ma Sousper es ben Pu ber

REFRAIN:

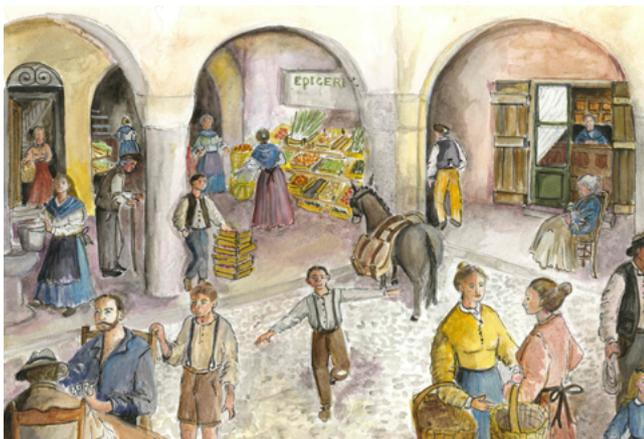
Canten, Canten, ou nouastre ber
Sousper
Per nous au Mount n'i a ren de pu
ber
Gioues e vieis e piciounas e da mas
Venes cantar, venes cantar
Venes cantar a l'oumbra de platanas

1^{ER} COUPLET:

J'ai vu un grand jardin
J'ai vu un grand jardin
Planté de mille fleurs
De toutes les couleurs
De roses splendides
Comme des belles filles
Mais Sospel, Mais Sospel,
Mais Sospel est bien plus belle
Mais Sospel, Mais Sospel,
Mais Sospel est bien plus belle

REFRAIN:

Chantons, Chantons notre belle
Sospel
Pour nous au monde il n'y a rien de
plus beau
Jeunes et vieux, enfants et autres,
Venez chanter, Venez chanter
Venez chanter à l'ombre des platanes





DÉCÈS

CASSINI Josée veuve RAIBAUT • 01/08/2024

BLANCARDI Marguerite veuve LONGEVIALLE • 01/08/2024

COLOMNA Lucien • 02/08/2024

FERRIER Roberte • 10/08/2024

CALABRIA Catherine épouse GUIDOBONO • 17/08/2024

CATTALANO Marie épouse CARPITA • 29/08/2024

MAHIQUES Rosette veuve DORN • 10/09/2024

IMBERT Jean-Claude • 28/09/2024

GIORDANO Mireille veuve FALLETTI • 04/10/2024

VARDAS Jeannine veuve MOLINA • 05/10/2024

BARBERA Secondo • 10/10/2024

DESCHAMPS Estelle veuve BRUSA • 12/10/2024

DEVOS Stéphane • 15/10/2024

CESAR Charlotte veuve VOLLE • 19/10/2024

BOVO Giacinta veuve PALERMO • 21/10/2024

MARCHETTI Emile • 24/10/2024

CEDRO Adriano • 25/10/2024

BELLEUDY André • 28/10/2024

LEGRAND Michèle • 02/11/2024

PORCEL Césarine veuve BOUZEREAU • 06/11/2024

GHIGLIONE Isabella veuve ALMO • 07/11/2024

IMBERT Honorine • 10/11/2024

DARAS Françoise veuve REY • 11/11/2024

MARTINELLI Jean • 15/11/2024

PALMIERI Zelinda veuve PAPERINI • 15/11/2024

VIAL Jennifer • 17/11/2024

FRANCISCO Elisabeth épouse COCKING • 25/11/2024

CLERMONT Yves • 29/11/2024

BIANCHERI Robert • 10/12/2024

ALBIN Marius • 13/12/2024

ROUGIER Simone • 14/12/2024

PASTOR Alain • 17/12/2024

BELLAUNAY Monique • 17/12/2024

PORTEMONT Francine veuve DANIELETTO • 22/12/2024

GRENIER-GODARD Jean • 01/01/2025

SORIA Renée • 06/01/2025

RAVERA Marthe veuve MICHELIS • 08/01/2025

D'ADAMO Bertina • 09/01/2025

CUCCHIO Yvonne veuve FERRARI • 11/01/2025

RAIBAUT Marie • 17/01/2025

MAGARA Natalina épouse TABURCHI • 18/01/2025

VERRANDO Alfred • 22/01/2025

TABURCHI Guglielmo • 23/01/2025

LERIGNER Colette veuve BOUTELLER • 25/01/2025

VALTIER Claude • 29/01/2025

LORENZI Florence veuve VALTIER • 06/02/2025

BERTIN Ghislaine épouse HAEGELY • 12/02/2025

GREGOIRE Alain • 15/02/2025

BUNEL Robert • 18/02/2025

BLACHERE Claude • 20/02/2025

WIPLIÉ Pierre • 25/02/2025

CARPENTIER Christiane • 01/03/2025

BONNEMAN Guy • 05/03/2025

LESCHIERA Francis • 22/03/2025

DECADT Georges • 24/03/2025

RAMBAUT Jérémie • 25/03/2025

BIGI Claude • 01/04/2025

DONAT DONAT Maria veuve CALABUIG PERALTA • 02/04/2025

SERVY Marie veuve MOREL • 04/04/2025

ALEXANDRE Jean • 07/04/2025

MONTOMOLI Danielle épouse BELFIORE • 07/04/2025

DUFRESNE Marie veuve SANNA • 10/04/2025

BERNICHON Patrick • 30/04/2025

BENVENUTI Gérard • 01/05/2025

ALLAVENA Marie veuve RAIBAUT • 05/05/2025

GAZZANO Françoise veuve GROS • 08/05/2025

BESSE Henri • 11/05/2025

VO Thi veuve LAURENT • 22/05/2025

FRASCARI Martine veuve PASQUETTI • 22/05/2025

KHER Claude • 24/05/2025

SOLVÈS Anny • 25/05/2025

FRISCHE Madeleine veuve MANUEL • 01/06/2025

WAAG Daniel • 05/06/2025

AUBENEAU Jeannine veuve LORENZI • 17/06/2025

BORGHI Jeannette • 21/06/2025

CALCAGNO Pierre • 30/06/2025

AMORETTI Marie • 06/07/2025

SANTIAGO Louise veuve CATALAN • 17/07/2025

MASSEY Valérie veuve AUCOUTURIER • 24/07/2025

BIANCHI Gilbert • 29/07/2025

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX D'OPPOSITION

Depuis le dernier journal municipal du 16 Août 2024 où nous évoquions la pénétrante Sospel-Menton, et pour mémoire « sa situation bien fragile », la noria de camions vers un terrain privé, s'est heureusement arrêtée et d'après nos informations le flux de camions indispensable pour les travaux du tunnel aussi.

Nous pourrions aussi parler du futur marché couvert qui n'a pas encore vu le jour, de la création d'une salle des fêtes, du devenir de l'immeuble en péril de la Montée des Romains qui a été acquis par la municipalité, de M. Colagrecio qui pour l'instant paie un loyer très inférieur au montant du remboursement du prêt accordé à la mairie, espérons que des garde-fous ont été posés et que le projet ira à son terme. Mais fixons plutôt notre attention et nos interrogations sur le projet de la construction de l'école maternelle pour lequel des études avaient été commandées, discutées en conseil et dont nous n'avons plus de nouvelle. Mais peut-être aurons-nous pour le même prix une mairie entièrement rénovée et espérons-le, opérationnelle ?

Nous vous souhaitons une belle fin d'été et restons toujours à votre écoute.

Les conseillers « Sospel Notre Pays »

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

Depuis juillet 2020, notre équipe municipale s'est donnée pour mission de transformer Sospel en conjuguant action et ambition. De nombreux projets ont vu le jour, parfois au prix d'une énergie considérable. L'ouverture de la station-service communale en est l'exemple le plus parlant, tout comme l'installation du Chef Mauro Collagrecio, dont le projet contribue puissamment à valoriser notre terroir et à renforcer l'attractivité de notre commune.

Nous savons que certains dossiers avancent plus lentement que nous le souhaiterions. Mais qu'il s'agisse de l'acquisition de l'immeuble en péril situé 1 montée des Romains, ou de la reconstruction du gymnase en partenariat avec le Département, nous restons fermement mobilisés. Ces démarches sont longues et complexes, mais nous avons la conviction qu'elles aboutiront prochainement.

Sur le plan financier, notre gestion rigoureuse nous assure une bonne capacité d'autofinancement, mais elle impose aussi de faire des choix. Nous assumons pleinement cette responsabilité : chaque euro investi doit être utile, chaque projet doit répondre à une priorité réelle et s'inscrire dans l'intérêt général.

Fidèles à notre engagement de préserver et d'améliorer le cadre de vie des Sospellois, nous poursuivons notre action avec détermination, lucidité et sens des responsabilités. Car notre objectif est clair : bâtir une commune qui avance, une commune qui se modernise, sans jamais perdre son identité et sa qualité de vie.

Les élus de la Majorité

RAPPEL DES OBLIGATIONS DE DÉBROUSSAILLEMENT

DÉBROUSSAILLER, C'EST UNE NÉCESSITÉ POUR :

- Se protéger, protéger sa maison, son terrain et ses biens.
- Limiter la propagation du feu, diminuer son intensité.
- Protéger la forêt et faciliter le travail des sapeurs-pompiers.

DÉBROUSSAILLER, C'EST UNE OBLIGATION :

Le code forestier impose le débroussaillage de la totalité des terrains situés en zone urbaine ou dans les lotissements, qu'ils soient bâtis ou pas.

Dans le département des Alpes-Maritimes, l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 oblige également chaque propriétaire à débroussailler à 50 mètres de son habitation et à 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès, y compris sur les propriétés voisines si nécessaire.

Si vous êtes concerné par cette obligation (art. L. 134-6) et que vous ne l'appliquez pas, la commune, après vous avoir mis en demeure, procédera au débroussaillage d'office. La prestation ainsi effectuée vous sera directement facturée.

SANCTIONS POUR NON-RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Tout contrevenant à un non-débroussaillage s'expose a minima :

- à une amende forfaitaire de 135 € ; cette infraction est également passible d'une amende de classe 5 : 1 500 € ;
- à une amende de 30 €/m² non débroussaillé après mise en demeure pour non-débroussaillage restée sans effets ;
- à des travaux d'office aux frais du propriétaire défaillant, décidés, si nécessaire, par l'autorité administrative.

La responsabilité civile et pénale du propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations.

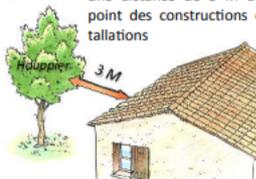
LIENS UTILES

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-eau-foret-et-espaces-naturels/Foret/Prevention-des-feux-de-foret/Debroussaillage-obligatoire>

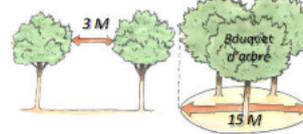
<https://www.departement06.fr/debroussaillage>

La mise en œuvre du débroussaillage

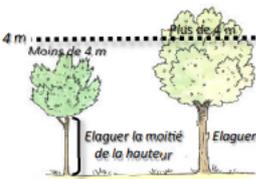
POINT 1 Le maintien par la taille et l'élagage des houppiers des arbres à une distance de 3 m de tout point des constructions et installations



POINT 2 Un écartement de 3 m entre houppiers avec la possibilité de maintenir des bouquets d'arbre d'un diamètre maximal de 15 m.



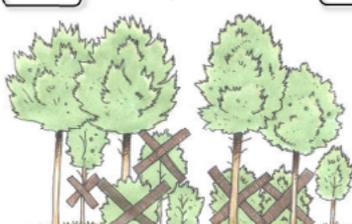
POINT 3 L'élagage des arbres sur la moitié de la hauteur pour les sujets de moins de 4 m et sur 2 m de hauteur pour les sujets de plus de 4 m.



POINT 4 La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse au niveau du sol.



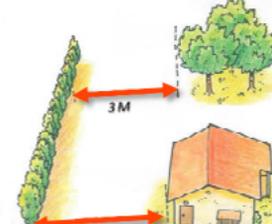
POINT 5 La suppression des arbustes en sous étage.



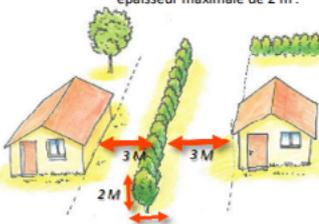
POINT 6 L'élimination ou le broyage des végétaux et des rémanents de coupe et de débroussaillage dans le respect strict de la réglementation en vigueur.



POINT 7 Les haies non séparatives doivent être distantes d'au moins 3 mètres des constructions, installations et autres ligneux et avoir une épaisseur maximale de 2 m.



POINT 8 Les haies séparatives, d'une hauteur maximale de 2 m doivent être distantes d'au moins 3 m des constructions, installations, de l'espace naturel et des haies voisines et avoir une épaisseur maximale de 2 m.



POINT 9 Le maintien en état débroussaillé doit être assuré tout au long de l'année.

